



FORMATION Piégeage

Formateur référent
Adrien DEVILLARD

☎ 07.69.78.30.23

✉ a.devillard@fdc35.com



Beauregard
35630 SAINT SYMPHORIEN

☎ 02.99.45.50.20

✉ fdc35@fdc35.com



www.fdc35.com



OBJECTIF

Se former au piégeage

PROGRAMME

Chaque année, la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine organise une séance de formation au piégeage, permettant l'agrément (par le Préfet) en tant que piégeur.

Le personnel technique de la Fédération est agréé pour dispenser cette formation obligatoire de 16 heures, deux fois 8 heures.

La Fédération fournit la totalité de la documentation utile, ainsi que les formulaires des démarches administratives nécessaires à la pratique du piégeage.



RAPPEL

Pour valider votre inscription, joindre obligatoirement un chèque à l'ordre de la FDC 35 avec le formulaire d'inscription

INFORMATION FORMATION



Formateur

Adrien DEVILLARD



Durée

Deux fois 8 heures



Date

18 et 19 septembre 2026



Lieu

LE COGLAIS



Prix

60€ pour les adhérents FDC 35 (validant dans le 35)

80€ pour les non-adhérents FDC 35

Chèque à l'ordre de la FDC 35

Inscription obligatoire



PIÉGEAGE

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Code postal : Commune :

Téléphone :

Mail :

Numéro de validation FDC 35 :

DATES DE LA FORMATION :

Vendredi 18 septembre 8h - 18h

Samedi 19 septembre 8h - 16h30



€ TARIF

- 60€ pour les adhérents FDC 35 (validant dans le 35)
- 80€ pour les non- adhérents FDC 35

🕒 INFORMATION

- Prévoir pique-nique pour les 2 jours
- Tenue de terrain

📄 FINALISER L'INSCRIPTION

Pour finaliser votre inscription, vous devez joindre un chèque libellé à l'ordre de la FDC 35 à ce formulaire.



FDC 35
2, Beauregard 35630 SAINT SYMPHORIEN

